

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRADDET



Elaboration du SRADDET

Bilan à mi-parcours de la concertation

Janvier 2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



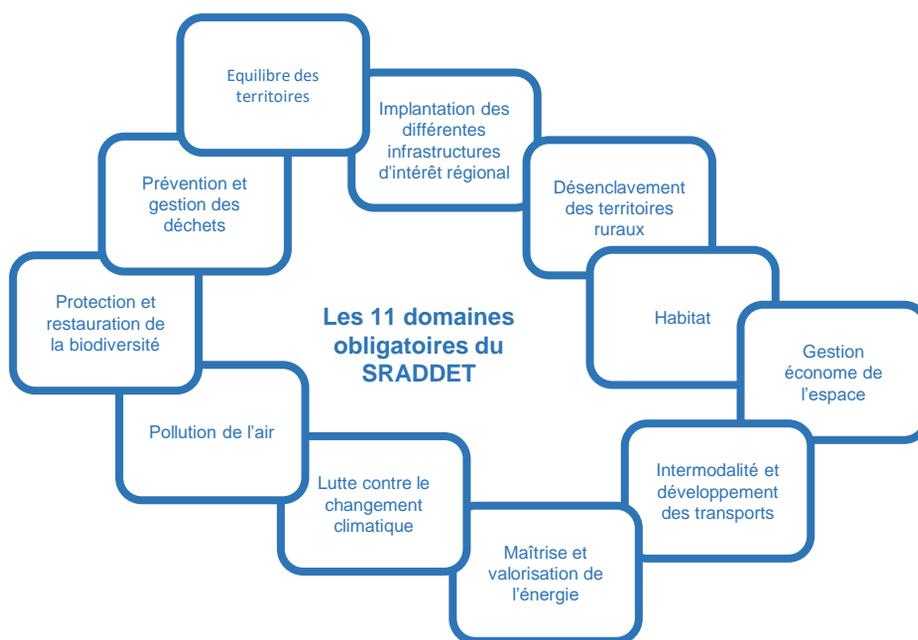
Le SRADDET, schéma des schémas

Une politique régionale pour un aménagement du territoire cohérent et visionnaire

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET porte la stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif du territoire. C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050).

C'est la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République – 7 août 2015) qui fournit aux Régions cet outil pour renforcer leurs compétences et leurs rôles de chef de filât.

Le SRADDET permet la mise en œuvre d'une politique régionale cohérente couvrant 11 domaines :



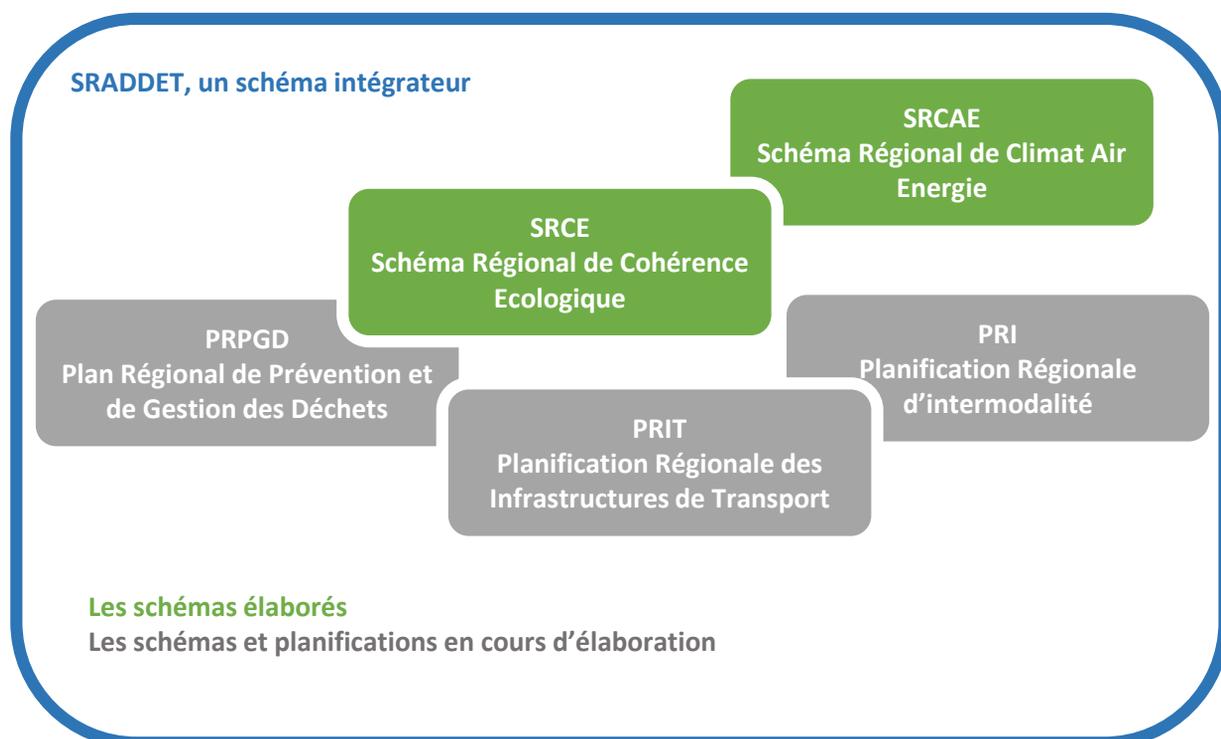
La mise en commun des problématiques ainsi que leur confrontation permettent de construire une vision plus globale et cohérente, plus transversale et plus explicite.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé l'élaboration du projet de schéma le 3 novembre 2016.

Un schéma intégrateur

Ainsi, le SRADDET constitue un véritable document au service de la cohérence des politiques régionales, et révèle leur interdépendance dans la conception d'un aménagement durable du territoire.

Il intègre ainsi des schémas sectoriels régionaux existants et en cours d'élaboration.



La planification globale apportée par le SRADDET s'adapte également aux spécificités régionales. Tout domaine portant sur l'aménagement du territoire et pour lequel la Région exerce une compétence exclusive de planification peut être intégré au document. La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) compose ainsi le « volet numérique » du SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les documents composant le SRADDET

- Un rapport qui présente l'ensemble des objectifs du schéma définis à partir de la stratégie régionale
- Un fascicule de règles générales qui contribueront à l'atteinte des objectifs du rapport
- Des annexes comprenant :
 - ✓ l'évaluation environnementale
 - ✓ un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets
 - ✓ un diagnostic du territoire régional, la présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue et un atlas cartographique

Ces documents ont été construits en différentes étapes et en associant pour certains les partenaires régionaux de diverses manières.

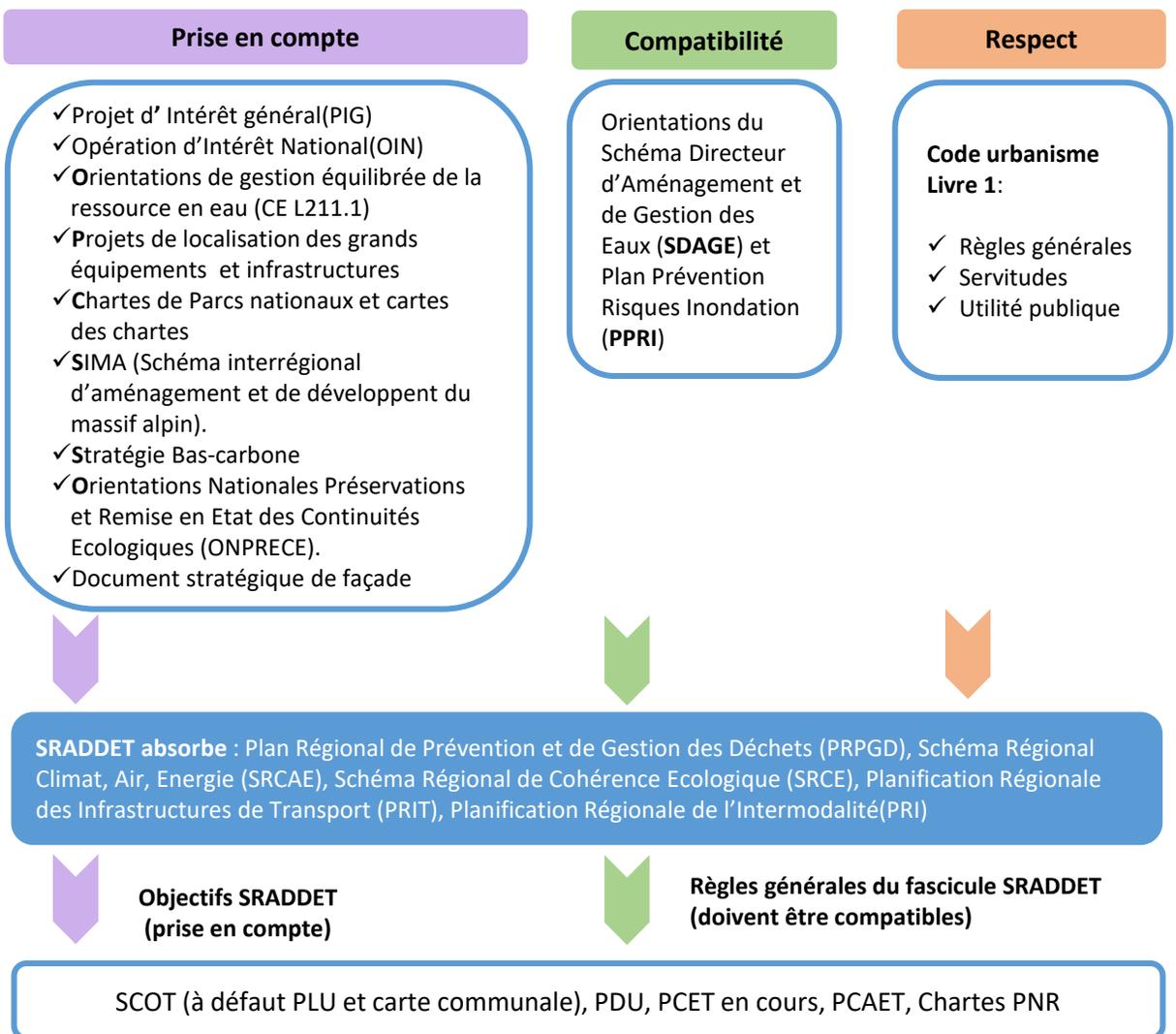
Un schéma prescriptif

Le niveau d’opposabilité du SRADDET le place au sommet de la hiérarchie des documents de planification territoriaux tout en étant soumis au respect, à la compatibilité et à la prise en compte des documents supérieurs.

La loi a adapté l’effet normatif des différentes parties du SRADDET. Les grands objectifs à moyen et long terme doivent être pris en compte dans les documents de rang inférieur, alors que le fascicule regroupant les règles générales impose un rapport de compatibilité aux normes inférieures.

Les règles générales doivent permettre l’atteinte des objectifs et orientations fixés pour chaque domaine. Une règle doit également pouvoir s’adapter aux spécificités territoriales et peut notamment avoir des applications variables, à la condition qu’elles respectent l’esprit porté par l’objectif afférent.

L’opposabilité du schéma : hiérarchie entre les documents de planification



La loi NOTRe stipule que les règles du SRADDET, ne peuvent « avoir pour conséquence directe la création ou l’aggravation d’une charge d’investissement ou d’une charge de fonctionnement récurrente » pour les collectivités.

Ainsi, pour que le SRADDET soit un document vivant, accepté et appropriable par tous, les règles font l’objet d’une négociation avec les collectivités compétentes en matière de planification territoriale.



1 - La démarche de concertation

Le cadre législatif

L'article L4251-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) encadre les obligations régionales pour l'élaboration du projet de schéma et fixe la liste et le rôle des personnes publiques associées (PPA):

I. – Sont associés à l'élaboration du projet de schéma :

- 1° Le représentant de l'Etat dans la région ;
- 2° Les conseils départementaux des départements de la région, sur les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique ;
- 3° Les métropoles mentionnées au titre Ier du livre II de la cinquième partie ;
- 4° Les établissements publics mentionnés à l'article [L. 143-16](#) du code de l'urbanisme ;
- 5° Les collectivités territoriales à statut particulier situées sur le territoire de la région ;
- 6° Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme mentionnés au premier alinéa de l'article [L. 153-8](#) du code de l'urbanisme ;
- 6° bis La population. Le conseil régional initie et organise la concertation publique ;
- 7° Les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité qui ont élaboré un plan de déplacements urbains institué par l'article [L. 1214-1](#) du code des transports ;
- 8° Un comité composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco-organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement ;
- 9° Le comité régional en charge de la biodiversité prévu par l'article [L. 371-3](#) du code de l'environnement ;
- 10° Le cas échéant, les comités de massif prévus à l'article 3 de la loi n° [85-30](#) du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Les personnes publiques mentionnées aux 3° à 6° du présent I formulent des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.

II. – Peuvent être associés :

- 1° Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ne sont pas situés dans le périmètre d'un établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ;
- 2° Le conseil économique, social et environnemental régional ainsi que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat ;

III. – Le conseil régional peut consulter le conseil régional des régions limitrophes et tout autre organisme ou personne sur tout ou partie du projet de schéma.

IV. – Le représentant de l'Etat dans la région porte à la connaissance de la région toutes les informations nécessaires, dans les conditions prévues à l'article [L. 132-2](#) du code de l'urbanisme.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'article L4251-5 du CGCT et inclut l'obligation d'associer la population à l'élaboration du projet de schéma via l'organisation d'une concertation publique.

Les partenaires sont associés à l'élaboration du projet de schéma et consultés sur le schéma arrêté via une saisine des PPA et une enquête publique.

La Région a libre choix pour associer les partenaires à l'élaboration du projet, mis à part la saisine sur les règles.



Un schéma concerté

Afin de jouer pleinement son rôle de mise en cohérence des stratégies d'aménagement, le SRADDET doit s'articuler avec les documents de planification régionaux et infrarégionaux. Cela implique de mobiliser les acteurs locaux lors de la définition, l'élaboration et la mise en œuvre du schéma.

Le 3 novembre 2016, l'assemblée régionale a délibéré pour lancer la démarche d'élaboration du projet de SRADDET. Ont été actés les domaines traités par le SRADDET, les modalités d'association des acteurs et la liste des personnes morales associées, le calendrier et les délais pour les propositions de règles.

A cette étape, la liste des personnes morales associées était restreinte et limitée aux PPA du texte de loi.

Mais dans une volonté de co-construction du schéma, elle a fait le choix d'ouvrir la concertation à d'autres partenaires du territoire via une nouvelle délibération prise le 17 mars 2017.

Ainsi, certains partenaires sont associés ou consultés de manière volontaire sur l'élaboration des objectifs ou règles du schéma.

Construction des objectifs : 190 partenaires associés dont 146 associés de manière volontaire

Association OBLIGATOIRE de 50 partenaires et de la population

- 1 Représentant de l'Etat
- 6 Départements sur les thématiques voiries et numériques
- 3 Métropoles
- 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) porteurs de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- 10 syndicats mixtes et Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PTER) porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- 15 EPCI porteurs de SCOT
- La population
- 10 Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) compétentes dans l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU)
14 AOM existent en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 2 compétentes PLUi et 2 EPCI porteurs de SCOT
- Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) en charge de la biodiversité
- Comité du massif des Alpes

Association VOLONTAIRE de 67 partenaires au Comité Partenarial

- 4 Communautés d'Agglomération
- 21 Communautés de communes
- 1 Comité Economique Social Environnemental Régional (CESER)
- 6 Départements sur toutes les thématiques
- 4 Chambres consulaires: CRCI, CRA, CRMA, CRESS
- 7 établissements publics de l'Etat: EPF, 2 OIN, GPMM, Ademe, Agence de l'eau, Agence régionale de la santé
- 9 Parcs Naturels Régionaux
- 4 Parcs Naturels Nationaux
- 1 conservatoire du littoral
- 1 conservatoire des espaces naturels
- 7 syndicats professionnels
- 1 Conseil scientifique « SRADDET » de la Région
- 1 France Nature Environnement

Association VOLONTAIRE de 79 partenaires aux ateliers d'élaboration et autres démarches

- Communes
- Associations
- Entreprises
- Société civile
- 4 Territoires limitrophes: Région Occitanie, Région Auvergne-Rhône Alpes, Monaco, Italie



Construction des règles

En respect de la loi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a saisi les personnes publiques associées (PPA) obligatoires pour qu'elles formulent des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma. La Région a également saisi d'autres PPA et sollicité d'autres partenaires pour la participation à des ateliers de réflexion sur les règles.

Saisine OBLIGATOIRE de 30 partenaires

- 3 Métropoles
- 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) porteurs de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- 10 syndicats mixtes porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- 15 EPCI porteurs de SCOT

Saisine VOLONTAIRE de 6 partenaires

- 6 Départements

Association VOLONTAIRE aux ateliers de construction des règles

- 1 représentant de l'Etat
- 6 Départements
- 7 Parcs Naturels Régionaux
- Participants divers: communautés d'agglomération, communautés de communes, communes, comité de massif, Ademe...

Les instances de gouvernance et l'association des experts

Le comité de pilotage (COFIL) est présidé par Roger Didier, vice-président de la Région en charge de l'aménagement du territoire et du logement et composé des vices Présidents et Présidents des commissions concernées par les domaines traités par le SRADDET.

Le Comité Partenarial (COPART) est composé des 190 partenaires listés plus haut : association obligatoire et volontaire de certains à chaque étape de construction des objectifs et des règles.

La population n'est pas associée au COPART mais consulté par voie numérique et dans les maisons de la Région.

Le conseil scientifique et les agences d'urbanisme apportent leurs expertises à l'élaboration du projet de schéma.

2 – Les modalités de la concertation

Information et concertation sont les méthodes choisies par la Région pour associer les partenaires à l'élaboration de projet.

Une démarche d'information

La Région a mis en place différents outils à disposition des partenaires pour les informer de l'avancée de la démarche, des enjeux du territoire et des propositions du projet de schéma :

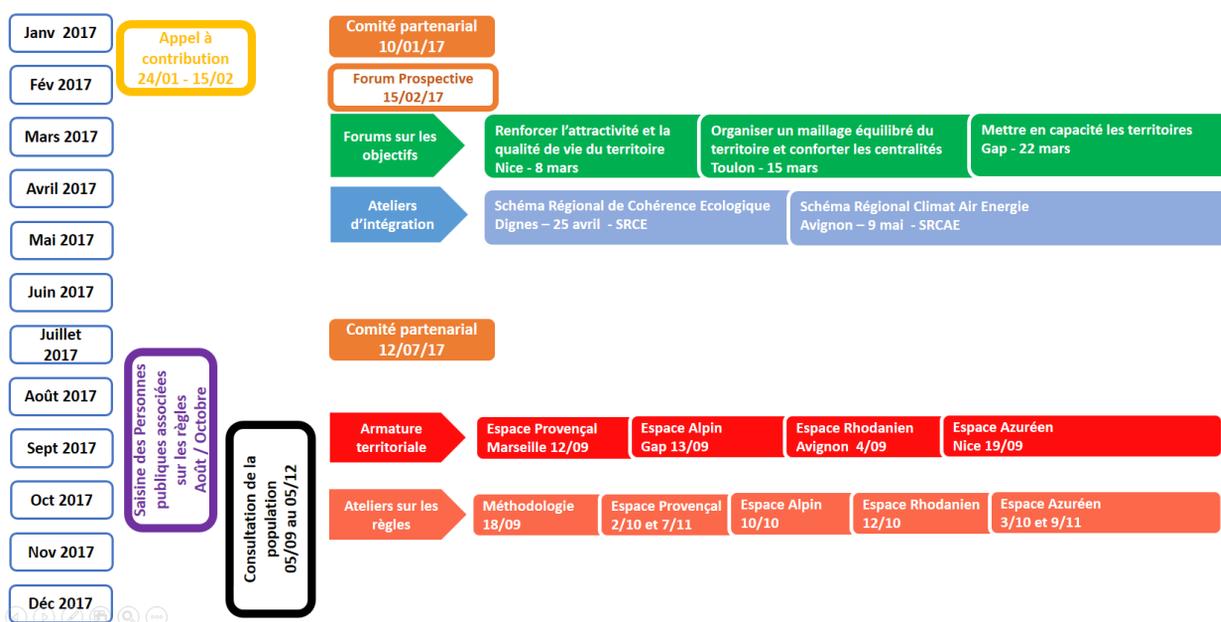
- ✓ Un site internet mettant à disposition l'information et permettant l'échange
- ✓ Des publications sur l'état des lieux, les enjeux des territoires
- ✓ Des panneaux d'expositions réalisés par les agences d'urbanisme du territoire régional
- ✓ Des séminaires sur les thématiques prospective, mobilité et déchets



Une démarche de concertation

L'année 2017 a été celle de la concertation et de la co-construction avec les partenaires régionaux et la population.

L'élaboration du projet en 2017: la 1^{ère} phase de concertation



La Région a choisi d'associer les partenaires via :

- ✓ Un appel à contribution en ligne pour connaître les attentes des partenaires
- ✓ Deux comités partenariaux pour exposer sa vision régionale d'aménagement du territoire et pour faire connaître l'avancée de l'élaboration du projet de schéma
- ✓ Un forum prospective pour échanger sur les enjeux de la gouvernance et une vision prospective à 15 ans
- ✓ Trois forums sur les objectifs pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs du schéma
- ✓ Deux ateliers d'intégration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et climat, air, énergie (SRCAE).
- ✓ Une saisine obligatoire des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- ✓ Quatre ateliers armature territoriale pour mettre en débat les systèmes territoriaux proposés par le SRADDET
- ✓ Treize ateliers sur les règles en complément de la saisine officielle
- ✓ Une consultation de la population
- ✓ Des démarches spécifiques de concertation dans le cadre de l'élaboration des schémas intégrés au SRADDET ont également été menées : Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD), Planification Régionale d'Intermodalité (PRI), Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)



Comités partenariaux et forum prospective

Deux comités partenariaux et un forum prospective se sont tenus depuis le lancement du SRADDET, le 3 novembre 2016. Ils ont permis des échanges constructifs qui contribuent à l'élaboration du projet de schéma.

Comité partenarial du 10 janvier 2017 130 participants et 54 structures représentées

Au cours du comité partenarial, les objectifs de la Région ont été exposés, ainsi que la méthodologie mise en place pour construire le projet de schéma et les étapes à venir : appel à contribution et forums relatifs à l'élaboration des objectifs.

La rencontre a permis les interventions de Roger Didier (Conseiller Régional et Vice-président en charge de l'aménagement durable et du logement), Stéphane Bouillon (Préfet de Région) et de Gérard Bonnet (Président du CESER) qui ont chacun présenté leur vision du territoire régional et leurs ambitions à travers le SRADDET.

Les tendances socio-spatiales de la Région ont également été présentées par l'INSEE.

Comité partenarial du 12 juillet 2017 179 participants et 96 structures représentées

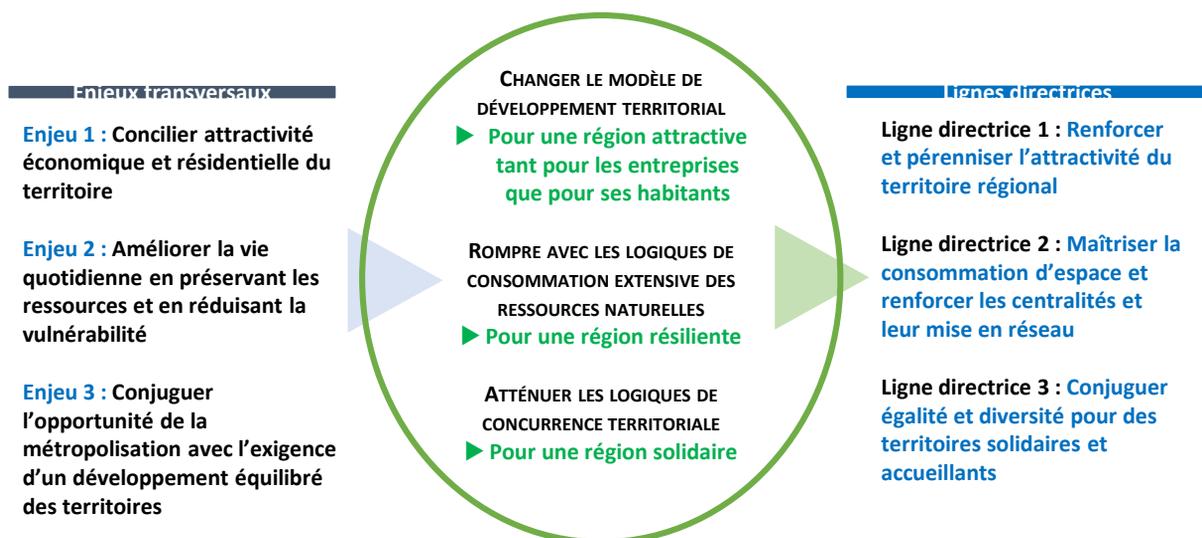
La stratégie régionale, ainsi que les grandes lignes directrices du SRADDET ont été présentées par les élus régionaux et ensuite largement débattues avec la salle :

Ligne directrice n°1 « **Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional** », Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission Environnement, Mer, Forêt

Ligne directrice n°2 « **Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau** », Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports

Ligne directrice n°3 « **Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants** », Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

La stratégie régionale du SRADDET



Forum Prospective du 15 février 2017 180 participants et 82 structures représentées

Le Forum Prospective a été l'occasion d'échanges nourris entre universitaires, élus régionaux et partenaires sur les enjeux de la gouvernance et une vision prospective à 15 ans.



- **Les enjeux de la gouvernance:** Hélène Régnier (chercheuse en urbanisme), Roger Didier (Vice-Président à l'Aménagement du Territoire et du Logement), Thierry Queffelec (Secrétaire Général aux Affaires Régionales), Chantal Emeyoud (Vice-présidente à la culture, aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie), Yannick Chenevard (Vice-Président à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage) et Arlette Fructus (Présidente de la commission Habitat, Foncier et Urbanisme).
- **Prospective sur le numérique:** Emmanuel Eveno (Directeur du laboratoire Solidarités, Société, Territoire) et Françoise Bruneteaux (Vice-présidente à l'économie numérique)
- **Prospective sur la mobilité:** Francis Beaucire (Directeur du master urbanisme et aménagement à l'université Paris I) et Maxime Tommasini (Président de la commission transport, aménagement du territoire et ports)
- **Prospective sur le changement climatique:** Thierry Tatoni (Directeur de l'institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale) et Anne Claudius Petit (Conseillère régionale Commission Environnement, Mer et Forêt)

Appel à contribution du 24 janvier au 15 février 2017

Collectivités territoriales, partenaires institutionnels, associations, opérateurs privés..., ont été invités à s'exprimer sur les principales orientations du projet de schéma via un questionnaire mis en ligne du 24 janvier au 15 février 2017.

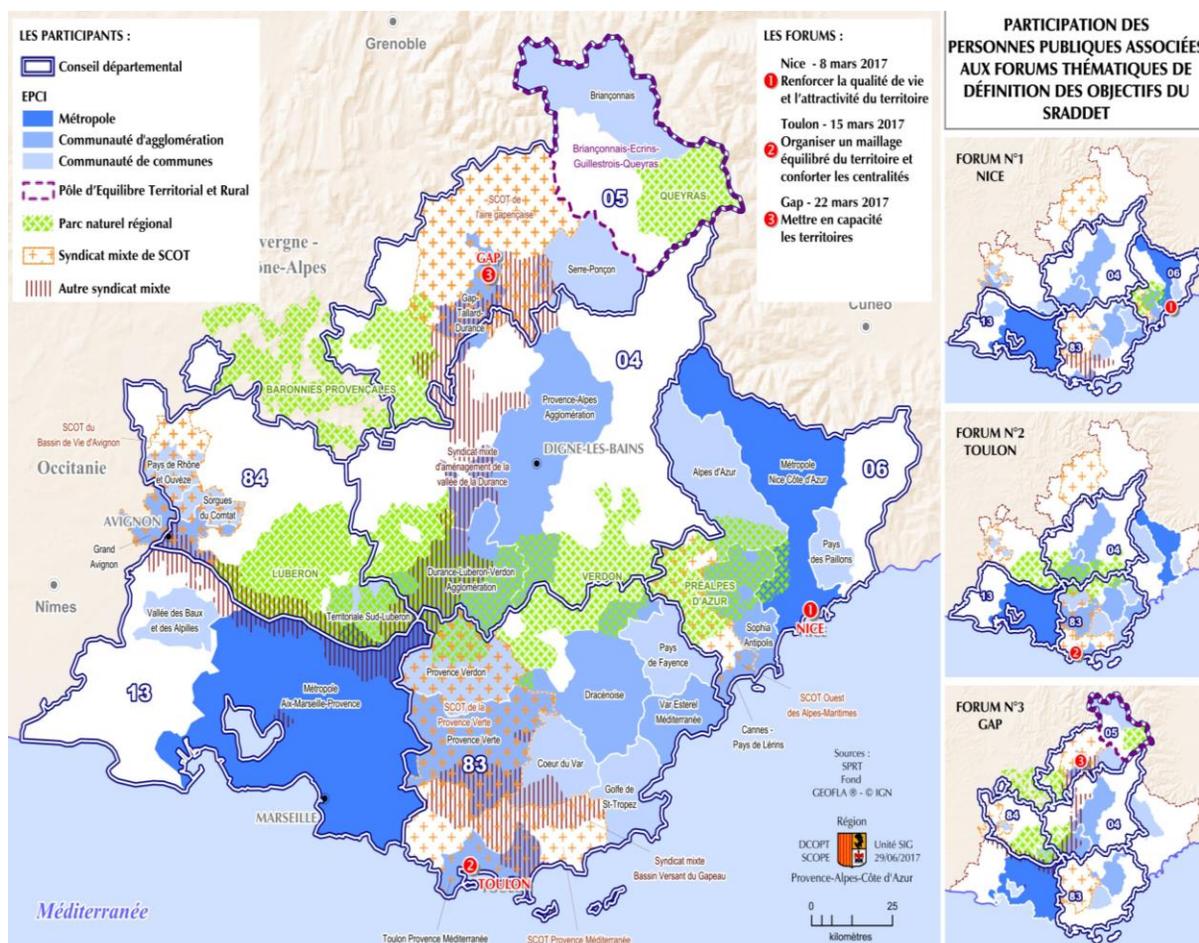
900 questionnaires ont été envoyés aux partenaires régionaux et 347 réponses reçues. La part des répondants est constituée d'une légère majorité de collectivités territoriales (52%) et de 48 % d'acteurs de la société civile.

Les réponses au questionnaire ont constitué la base de l'élaboration des objectifs du schéma. Elles ont d'abord permis de hiérarchiser les lignes directrices et orientations du schéma. Puis, des objectifs ont été proposés par les répondants et ont servi de base pour cibler les objectifs à débattre lors des forums de co-constructions des objectifs organisés par la suite.

En synthèse, une adhésion globale autour des grandes lignes directrices proposées et des intentions associées : les trois lignes directrices sont considérées comme stratégiques et prioritaires par les acteurs du territoire.

Les ateliers thématiques de co-construction des objectifs
385 participants, 163 Structures représentées

Trois ateliers thématiques ont été organisés en différents lieux du territoire régional. Ils ont permis de présenter et de débattre avec les partenaires sur des propositions d'objectifs pour chacune des 3 grandes lignes directrices du projet de schéma.



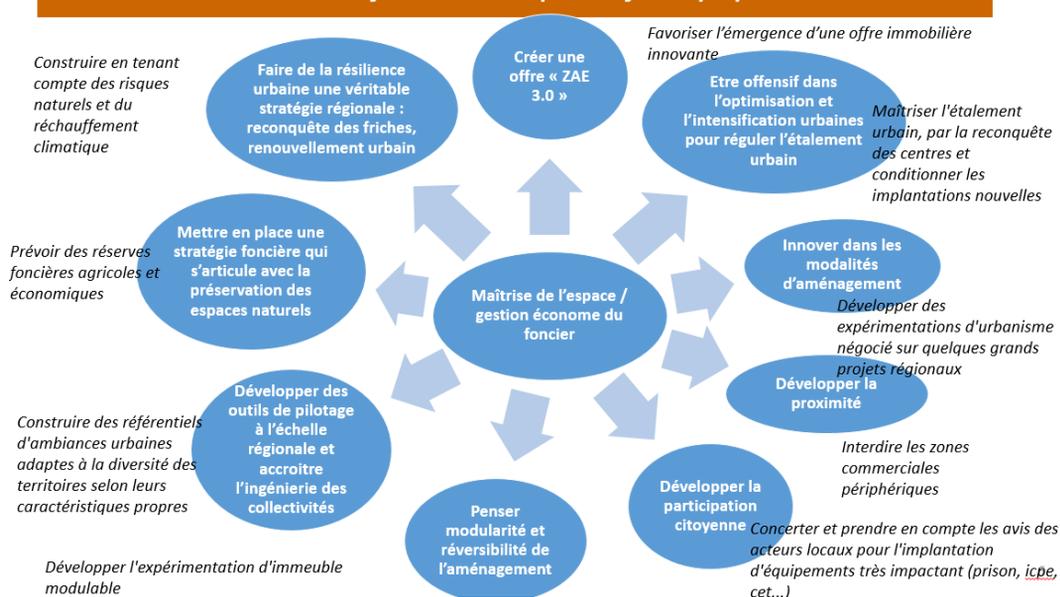
Les ateliers ont été organisés sous forme participative pour permettre le maximum d'échanges et de co-production.

Pour chaque atelier : 3 ateliers de travail regroupant 9 à 10 tables de réflexion où se retrouvaient une dizaine de participants.

Des tableaux de propositions d'objectifs ont été examinés au sein des ateliers de travail. Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés.

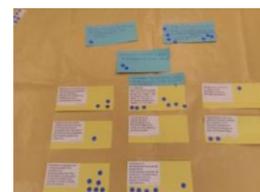
Ces ateliers ont été un succès : 385 participants se sont mobilisés et ont permis de dégager environ 400 objectifs.

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés



Ateliers sur les objectifs - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire 8 mars 2017 à Nice - 136 participants et 53 structures représentées

Présidé par Roger DIDER, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et du logement, appuyé par Loïc DOMBREVAL, Président commission Environnement, mer et forêt et Bernard KLEYNHOFF Président de la commission industrie innovation



- **Orientation 1 « Un territoire à rayonnement international »**

Table 1 : « Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée »

Table 2 : « S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers »

Table 3 : « Développer la stratégie économique à rayonnement international »

- **Orientation 2 « Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et développer l'attractivité du territoire »**

Table 1 : « Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources »

Table 2 : « La mobilité durable au service de l'économie et de la qualité de vie »

Table 3 : « Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets pour la qualité de vie et le bien-être »

Table 4 : « Offrir des services numériques performants pour les habitants, les touristes et les entreprises »

- **Orientation 3 « Un aménagement responsable et durable »**

Table 1 : « Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social »

Table 2 : « Favoriser un aménagement durable compatible avec la maîtrise et la gestion des risques (naturels et technologiques) »

Table 3 : « Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique ».

Atelier sur les objectifs - Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités
15 mars 2017 à Toulon - 128 personnes présentes et 62 structures représentées

Forum présidé par Yanick CHENEVARD, 7ème Vice-Président délégué à l'Emploi, formation professionnelle et apprentissage

Orientation 1 : « Dynamiser et revaloriser les centres villes » - Présidé par Yannick CHENEVARD.

Table 1 : « Redynamiser les villes et centre-bourgs »

Table 2 : « Construire la stratégie d'implantation des activités économiques et commerciales »

Table 3 : « Resserrer l'échelle de la vie quotidienne »



Orientation 2 « Maitriser la gestion de l'espace » - Présidée par Roger Didier, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au logement.

Table 1 : « Maitriser l'étalement urbain »

Table 2 : « Restructurer les espaces périurbains, à partir de leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services et les emplois »

Table 3 : « Préserver le foncier agricole, forestier et naturel »

Table 4 : « Qualifier et promouvoir un foncier économique sobre et adapté aux besoins des entreprises »

Orientation 3 « Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux » - Présidée par Robert BENEVENTI, Conseiller régional, Président du syndicat mixte Provence-Méditerranée.

Table 1 : « Promouvoir un développement équilibré du territoire régional et conforter une armature territoriale lisible »

Table 2 : « Choisir des modes de déplacements adaptés aux besoins des territoires »

Table 3 : « Equilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeu pour la Région »

Atelier sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité
22 mars 2017 à Gap - 121 personnes présentes et 48 structures représentées



Forum présidé par Roger DIDIER, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et du logement.

Orientation 1 « Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain » Présidée par Roger DIDIER

Table 1 : « Conforter le rayonnement des Métropoles »

Table 2 : « Accompagner les stratégies de développement intégré des territoires, en fonction de leurs spécificités »

Table 3 : « Promouvoir l'économie maritime, de la montagne et du littoral »

**Atelier sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité
22 mars 2017 à Gap - 121 personnes présentes et 48 structures représentées - SUITE**

Orientation 2 « Rechercher les équilibres sociaux, et l'équité territoriale » Présidée par Eliane BARREILLE, Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Table 1 : « Réduire les inégalités sociales et la pauvreté »

Table 2 : « Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance »

Table 3 : « Concevoir les modalités de désenclavement des territoires »

Orientation 3 « Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations » Présidée par Alix ROCHE, Directrice déléguée Connaissance Planification Transversalité

Table 1 : « Prendre en compte la spécificité des territoires »

Table 2 : « Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires »

Table 3 : « Instaurer ou promouvoir de nouvelles modalités de gouvernance ».

Les forums d'intégration SRCE et SRCAE

Deux forums se sont tenus sur les enjeux environnementaux et l'intégration au SRADDET des schémas SRCE et SRCAE existants.

**Forum d'intégration – Les enjeux de la biodiversité à travers l'intégration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le SRADDET
25 avril 2017 à Digne-les-Bains - 64 personnes présentes et 33 structures représentées**

Ce forum a réuni les acteurs de l'aménagement et de la protection de la biodiversité : membres d'associations environnementales, d'agences d'urbanisme, d'agences de l'Etat, d'entités régionales comme le CESER et des services techniques de la Région.

En grande partie les acteurs présents avaient participé à la co-construction du SRCE approuvé en 2014.

Cette rencontre a permis de proposer et débattre collectivement des éléments et dispositions contenus dans le SRCE appelés à être introduits dans le SRADDET, notamment à l'égard de l'outil-clé du SRCE : La « trame verte et bleue » (TVB), dans lequel figurent les continuités écologiques terrestres et aquatiques à préserver.

Le SRCE a vocation à lutter contre les phénomènes d'érosion de la biodiversité, dont les conséquences sont nombreuses pour les écosystèmes. Il contient des objectifs importants afin de lutter contre la fragmentation des habitats, impliquant des protections/restaurations de continuités et réservoirs écologiques, jusqu'à des objectifs d'amélioration du cadre de vie et d'engagement commun sur la voie d'un aménagement durable des territoires.

**Forum d'intégration – L'intégration du schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) dans le SRADDET
9 mai 2017 à Avignon - 63 participants et 31 structures représentées**

Ce forum a réuni les acteurs institutionnels et associatifs de la thématique climat, air, énergie.

Le forum a donné des chiffres clefs et mis en avant les enjeux régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Des modalités d'intégration du SRCAE dans le SRADDET ont également été proposées.



mares temporaires de la plaine des Maures - 83 (Crédit Photographies © ECO-MED)



Le Lézard Ocellé (Crédit Photographies © ECO-MED)



Le Lac de Serre-Ponçon - 05 (Crédit Photographies © ECO-MED)

La Région à l'écoute de ses partenaires : l'évolution des lignes directrices et la construction des objectifs suite à la concertation

A l'Assemblée plénière du 16 décembre 2016, 3 grandes lignes directrices ont été soumises à débat. Suite à cette 1^{ère} étape de concertation, les lignes directrices ont été affinées et présentées en comité partenarial du 12 juillet 2017

Ligne directrice 1 (LD 1)

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

1 - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire : foncier, logement, transport, économie, rayonnement, tourisme, changement climatique, espaces naturels, habitat (garantir l'accès au logement), prise en compte des risques, environnement, ...



Comité partenarial du 12 juillet 2017

LD 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 : Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères, préservées et valorisées, une identité renforcée

Axe 3 – Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource société Post carbone

Orientation 1 – Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

Orientation 2 – Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle

Ligne directrice 2 (LD 2)

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

2- Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités : *structuration du territoire, armature urbaine, lutte contre l'étalement urbain et meilleure gestion du foncier, hiérarchie des dessertes et transports, revitalisation des centres anciens, favoriser les équilibres commerciaux, mixité des activités dans la ville*



Comité partenarial du 12 juillet 2017

LD 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 1 - Une stratégie pour chaque système territorial

Orientation 2 - Des polarités affirmées au sein de chaque système

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 - Une inter modalité facilitée

Orientation 2 - Des offres de transports collectifs adaptées et confortées

Orientation 3 - Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

Ligne directrice 3 (LD 3)

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

3- Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité : *tenir compte des contrastes, métropoles, ruralité, villes moyennes, littoral, villages, montagne*



Comité partenarial du 12 juillet 2017

LD 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Vers des stratégies intégrées des territoires

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

Orientation 2 - Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

Saisine des Personnes Publiques Associées pour la formulation de proposition de règles – fin juillet à début novembre 2017

En respect de l'article L4251-5 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Régional du 3 novembre 2017, la Région a saisi par courrier l'ensemble des Personnes Publiques Associées compétentes pour l'élaboration d'un SCOT, d'un PLUi ou d'un PDU. En plus des PPA obligatoires, la Région a sollicité les contributions des Départements de la Région. Soit 37 partenaires obligatoires et 6 partenaires associés de manière volontaire. Au 21 décembre 2017, 21 contributions ont été reçues et 3 collectivités non sollicitées ont transmis leur contribution.

PPA Saisies	Réponse
Syndicat Mixte du Pays d'Arles	X
Syndicat Mixte de SCOT interdépartemental Pays de Serre Ponçon - Ubaye Durance	
Syndicat Mixte du SCOT l'Aire Gapençaise	X
Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes	X
Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée	X
Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	X
Syndicat mixte du bassin de Vie d'Avignon	X
Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue	X
Syndicat Mixte Comtat Ventoux	X
Syndicat Mixte de SCoT interdépartemental Sud Drome - Sud est Ardèche - Haut Vaucluse	
Marseille Provence Métropole	X
Métropole Nice Côte d'Azur	X
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, source de lumière	
Communauté de communes Sisteronais-Buëch	
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis - CASA	X
Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Communauté d'Agglomération Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	
Communauté Provence Alpes Agglomération	X
Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM)	X
Communauté de communes du Pays des Ecrins	
Communauté de communes Alpes d'Azur	
Communauté de communes Coeur du Var	X
Communauté de communes du Briançonnais	X
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	
Communauté de communes du Pays de Fayence	X
Communauté de communes du Pays des Paillons	X
Communauté de communes du pays d'Apt-Luberon	X
Communauté de communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	X
Communauté de communes Territoriale Sud Lubéron	
Conseil départemental des Alpes Maritimes	X
Conseil départemental du Vaucluse	
Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence	
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	X
Conseil départemental du Var	X
Conseil départemental des Hautes Alpes	
Contributions collectivités hors PPA	
Communauté de commune Lacs et Gorges du Verdon	X
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	X
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	X

Ateliers « armature urbaine » - septembre 2017

Au cours des ateliers « armature urbaine », la Région a mis en discussion une proposition d'armature urbaine de chacun des 4 systèmes territoriaux identifiés.

L'organisation des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'aménagement du territoire régional a été débattue.

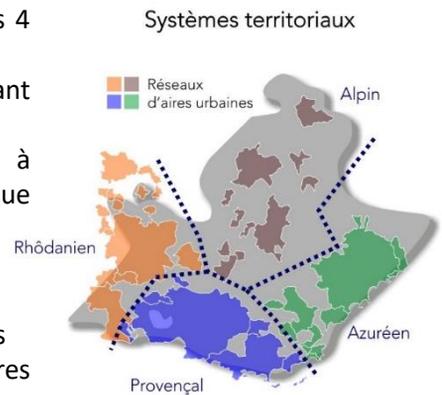
Les membres du comité partenarial ont tous été invités à participer aux ateliers. Les ateliers ont réuni pour chaque territoire:

Territoire Alpin : 29 participants, 11 partenaires représentés

Territoire Azuréen : 43 participants, 21 partenaires représentés

Territoire Rhodanien : 52 participants, 21 partenaires représentés

Territoire Provençal : 53 participants, 16 partenaires représentés



Les échanges :

- Des compléments et remarques : ajouter ou enlever des communes appartenant aux 2 polarités les moins importantes
- Un débat sur les systèmes de la part :
 - ✓ des territoires administratifs répartis entre 2 systèmes
 - ✓ des territoires qui se sentent à la charnière de deux systèmes
 - ✓ des territoires ruraux qui sont soumis à une forte pression démographique et qui se situent aux portes des métropoles.
- Trois types d'observations ont été formulées :
 - ✓ le risque de créer des frontières entre systèmes qui empêcherait d'avoir une vision régionale
 - ✓ la situation du Var qui pour sa partie Ouest est rattachée au système Provençal et sa partie Est au système azuréen
 - ✓ la question de territoires frontaliers se reconnaissant dans une double appartenance

D'autres propositions ont été faites par les participants :

- Prendre en compte le tourisme et l'afflux de population correspondante,
- Pouvoir identifier, dans le fond de plan des cartes, les vallées, qui sont un élément essentiel de la vie en montagne
- Représenter certains villages qui jouent un rôle important dans le bassin de vie
- Prendre en compte les régions limitrophes, et pour l'espace azuréen, faire figurer Monaco

Les réponses de la Région

- Les systèmes : il ne s'agit pas de délimiter des frontières étanches mais des outils pour cibler des enjeux pour l'aménagement du territoire: repérer les particularités propres à chacun des systèmes, faciliter les échanges, le repérage des enjeux de coopération entre polarités et système à toutes les échelles...
- La méthodologie utilisée ne permet pas de représenter certains villages qui jouent un rôle important dans le bassin de vie
- Les autres propositions sont prises en compte par la Région

Ateliers « règles » - de septembre à novembre 2017

En complément de la saisine officielle, la Région a organisé des ateliers de co-élaboration des règles. Les partenaires associés obligatoirement à la formulation des règles, ainsi que les Départements, les Parcs Naturels Régionaux et les représentants de l'Etat (partenaires associés de manière volontaire) ont été invités à participer aux ateliers.

Le 1^{er} atelier s'est adressé aux partenaires de tous les systèmes territoriaux de la Région. Il a été l'occasion de présenter le cadre juridique et une méthodologie d'élaboration des règles.

Les 12 ateliers qui ont suivis ont traité les thèmes de transition énergétique, biodiversité, habitat, gestion économe de l'espace et cohérence urbanisme-transport. Ils ont été organisés par « système territorial » car la Région a souhaité construire des règles respectant les problématiques de chaque territoire.

Les principes retenus pour élaboration des règles

- **Co-construites** avec les acteurs des territoires
- **Sélectives et ciblées** (tous les objectifs ne font pas l'objet de règles)
- **Hétérogènes** du fait de la nature des domaines à traiter dans le SRADDET
- **Encadrées** par l'obligation de ne pas alourdir les charges récurrentes des EPCI et la prise en compte des normes supérieures
- **Incitatives** plutôt que contraignantes
- **Lisibles, concises** pour permettre l'appropriation de tous
- **Modulées** et adaptées aux 4 systèmes territoriaux et à l'armature territoriale
- **Mesurables** pouvant être évaluées à partir d'indicateurs connus et répertoriés

Les ateliers ont permis pour chaque thématique de faire ressortir des principes de règles qui font consensus.

Les règles qui font consensus - Thématique Transition énergétique

- Viser la neutralité énergétique dans le cadre de toute nouvelle opération urbaine et dans les espaces d'intensification urbaine (quartier de gare, ZAE...).
- Prioriser la production d'électricité solaire photovoltaïque par un développement en priorité sur les espaces anthropisés : grandes toitures, ombrières sur parking...
- Identifier, justifier et valoriser le potentiel de développement des ENR et énergies de récupération en fonction des besoins actuels et futurs.
- Tendre vers zéro passoire énergétique habitat et tertiaire
- Anticiper et prendre en compte les impacts du changement climatique dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.

Les règles qui font consensus - Thématique Biodiversité

- Identifier et préciser dans les documents d'urbanisme une TVB (trame verte et bleue) à une échelle appropriée et en cohérence avec les territoires voisins.
- Définir les orientations et préconisations en matière de rétablissement, de maintien et d'amélioration de la fonctionnalité écologique des milieux nécessaires aux continuités écologiques.
- Concevoir et construire des projets d'aménagement et d'infrastructures en intégrant dès la conception, les continuités écologiques.
- Favoriser la mise en transparence des infrastructures linéaires au regard de la fonctionnalité écologique.
- Intégrer des objectifs en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des ressources dans les projets d'aménagement et d'équipements.
- Accord des participants pour différencier les espaces interstitiels convoités par l'urbanisation porteurs d'enjeux transversaux et les espaces dégradés pourtant supports de la TVB qui sont dépourvus de gestionnaire.

Les règles pour les eaux souterraines, les milieux aquatiques et zones humides

- Concevoir les projets d'aménagement sans augmenter les pressions sur les milieux naturels et en évitant les risques de pollution ou de dégradation de la qualité des ressources en eau superficielles ou souterraines.
- Faire de la disponibilité en eau une condition de définition du projet de territoire sur le court et le long terme, en prenant en compte tous ses usages.
- Optimiser l'utilisation des ressources locales, avant le recours à de nouveaux transferts d'eau, en engageant des programmes de maîtrise de la demande, d'économies d'eau et de recours à des ressources alternatives.

Les règles qui font consensus - Thématique Aménagement du territoire

Le SRADDET ne doit pas se substituer aux SCOT et ne pas descendre à une échelle trop fine

Gestion économe de l'espace

- Un choix à faire entre une approche chiffrée ou une approche qualitative visant à limiter la consommation foncière
- Charte des qualités agronomiques des sols notamment agricoles
- Règles de densité sur certaines parties du territoire

Cohérence urbanisme mobilité

- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à l'existence d'une desserte performante
- Définir dans les SCOT les espaces les plus propices au développement urbain (ceux desservis par les TC)
- Imposer des densités minimales de construction en particulier près des gares et pôles d'échanges
- Identifier les aires d'influences des gares et PEM pour déterminer les territoires de référence pour les transports (rabattement et optimisation des mobilités douces)

Revitalisation des centres urbains

- Inciter les EPCI à développer des stratégies intégrées de revitalisation des centres urbains
- Favoriser l'implantation des centres commerciaux et services dans les centres villes
- Faut-il un moratoire sur les nouveaux centres commerciaux ou conditionner à l'élaboration d'un diagnostic préalable au regard des vacances ?

Habitat

- Quantifier l'objectif de logement à l'échelle des systèmes
- Territorialisation de l'objectif qualitativement

Consultation de la population – du 5 septembre au 5 décembre 2017

Dans le but d'élaborer sa stratégie pour un aménagement durable et attractif du territoire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné la parole à la population et a organisé une 1^{ère} concertation pour élaborer le projet de schéma.

Ceci, en application de l'intitulé 6°bis de l'article L4251-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la Délibération du Conseil Régional n°17-210 du 17 Mars 2017



Un dossier regroupant différentes pièces du projet de schéma a été mis en consultation de façon dématérialisée sur le site internet de la Région et en version papier à l'hôtel de Région et dans les cinq maisons de la Région (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse).

Les documents en consultation:

- **Le projet de rapport d'objectifs du SRADDET**
- **Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD)**
- ✓ **L'Etat des lieux initial PRPGD** : Etat des lieux de la prévention et de la gestion des déchets qui comporte : un inventaire des déchets ; un descriptif des mesures existantes à l'échelle régionale en faveur de la prévention des déchets ; une description de l'organisation de la collecte des déchets ; un recensement des installations et des ouvrages existants qui gèrent des déchets et un recensement des projets d'installation de gestion de déchets
- ✓ **L'évaluation environnementale du PRPGD** : L'évaluation environnementale a pour objectif d'apprécier le plan régional en évaluant la cohérence entre les objectifs et les orientations avec les enjeux environnementaux soulevés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences positives et négatives prévisibles lors de la mise en œuvre du plan, en proposant des mesures pour supprimer, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement. Elle contribue à informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.
- **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**
- ✓ **Le bilan du SRCAE**: adoptée en 2013, la version initiale du SRCAE s'est efforcée de traduire en ambitions volontaristes les enjeux énergétiques qui dominaient. Depuis 2013, de nombreuses évolutions ont eu lieu dans le domaine de l'énergie qui ont conduit à la nécessité de dresser le bilan du SRCAE afin de mettre à jour ses objectifs au vu du nouveau contexte énergétique mais également législatif.
- ✓ **Les objectifs actualisés du SRCAE**: Les objectifs actualisés répondent au principe de « PACA à énergie positive en 2050 ». Ce document présente 4 scénarios en faveur des énergies renouvelables, enjeu majeur pour la Région PACA

- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

- ✓ Un « **résumé non technique du SRCE** » permet une lecture des principaux éléments du SRCE et de son évaluation environnementale.
- ✓ Le « **Diagnostic et Plan d'action stratégique** » : En complément du résumé, il est le document principal du SRCE. Il comporte : le diagnostic relatif à l'identification, la préservation ou la restauration des continuités écologiques ; les grandes orientations et actions à privilégier (le Plan d'Action Stratégique) ; les modalités de suivi pour accompagner la mise en œuvre, les bases méthodologiques qui ont permis d'aboutir aux résultats présentés.

18 contributions ont été reçues :

6 Particuliers

5 via un formulaire informatique disponible sur le site internet de la Région et 1 sur le registre papier de la maison de la Région du Var :

- 4 résidants du **Var** : Le Cannet les Maures, Aiguebelle, Le Lavandou, Le Pradet
- 1 résidant du **Vaucluse** : Avignon
- 1 résidant des **Bouches-du-Rhône** : Marseille

7 Associations

Var : ASSCV - Association de Sauvegarde des Sites de la Croix Valmer

Bouches-du-Rhône:

- Eco-relais Côte Bleue Marignane
- Vivre à Gémenos: association de protection de l'environnement

Alpes-Maritimes :

- ASPONA -association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs
- FNE Alpes Maritimes : France Nature Environnement

Associations thématiques :

- Envirobat BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) : professionnels de la construction
- FNE PACA : France Nature Environnement

5 professionnels et chambres consulaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- CCI de Région
- Chambre d'Agriculture de Région
- ENERPLAN : syndicat des professionnels des filières solaires, thermique et photovoltaïque
- ELENGY : professionnel du GNL (Gaz naturel liquéfié)

- 6 contributions sur le territoire du Var
- 2 contributions sur le territoire des Alpes-Maritimes
- 3 contributions sur le territoire des Bouches-du-Rhône
- 1 contribution sur le territoire du Vaucluse
- 6 contributions thématiques d'ordre régional
- Pas de représentation des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes

1 contribution a été recueillie sur le registre papier de la maison de la Région du Var, 13 contributions ont été recueillies par le biais d'un formulaire informatique et 4 contributions par courrier.



En résumé, les contributions montrent un partage de la presque totalité des axes, orientations et objectifs du SRADDET (à quelques exceptions près) de l'ensemble des contributeurs

Des demandes pour traiter plus en profondeur :

- Les déchets
- Le télétravail
- Le transport de marchandise et de voyageurs
- L'offre de mobilité
- La dimension transfrontalière
- Le risque incendie dans les massifs à risque
- La cohésion territoriale entre le littoral et l'arrière-pays
- La ressource en eau
- Le logement
- Le territoire agricole
- Les continuités écologiques
- L'agriculture

Des demandes pour des aides à la mise en œuvre du schéma :

- Un appui en ingénierie
- Un financement des projets portés par les acteurs locaux ou une aide financière à destination des particuliers
- Un dispositif de pression

Des demandes pour un schéma plus « concret », plus « opérationnel »

- Des objectifs territorialisés, chiffrés, temporalisés – pour exemple, une reprise de l'ensemble des objectifs du SRCE et SRCAE
- Définition des termes employés
- Définition des critères retenus
- Priorisation des objectifs

Des propositions pour atteindre les objectifs. Pour exemple :

- Démarche de labélisation « bâtiments durables méditerranéens » dans les opérations d'aménagement
- Encourager la mise en place de diagnostics énergétiques et environnementaux
- Valoriser les matériaux locaux
- Améliorer les connaissances sur les pollutions et leurs origines
- Soutenir les métiers de la transition énergétique
- Soutenir et développer les trains touristiques
- Unifier la tarification des transports sur l'ensemble de la Région
- Prendre en compte les populations saisonnières dans les documents d'urbanisme
- ...

Des demandes qui ne sont pas de la compétence régionale, soit d'un niveau très local ou inversement national

Exemple: incohérence de la vitesse autorisée sur la RD 559, ...

Des demandes diverses, parfois en contradiction. Pour exemple :

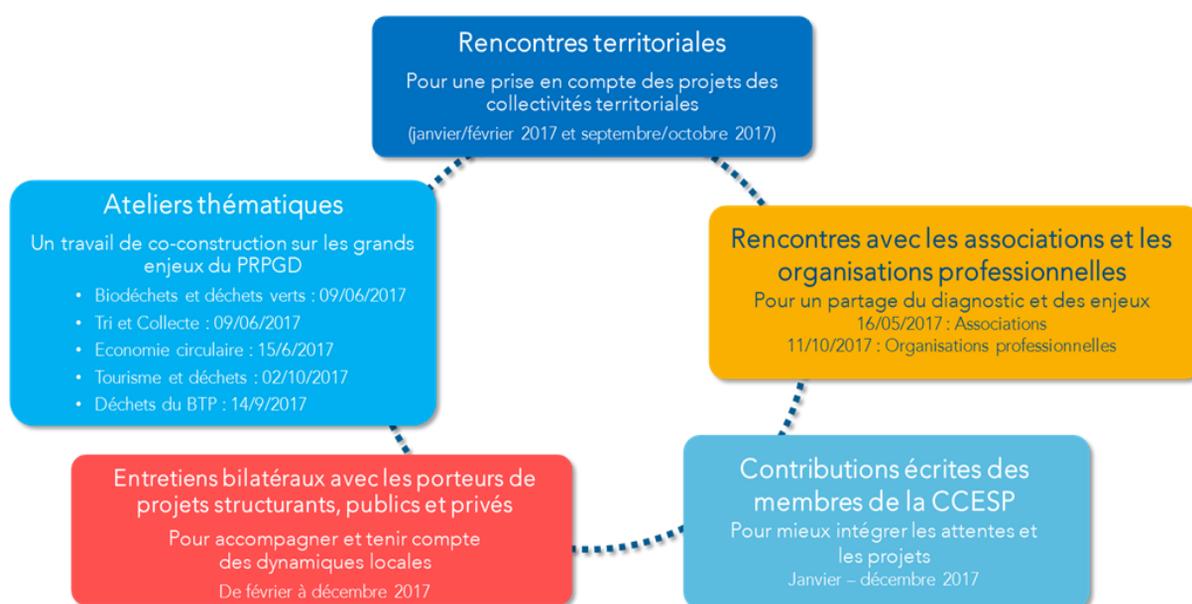
- Division des participants sur la proposition de découpage du territoire régional en 4 systèmes territoriaux (azuréen, alpin, rhodanien et provençal)
- Ne pas voir l'environnement comme une « ressource », les espaces protégés comme une « contrainte » mais avoir une vision « d'enjeu »
- Faire référence aux schémas supra-régionaux de type SDAGE
- Demande de cartes plus nombreuses et plus lisibles
- Eviter les objectifs contradictoires : Attractivité démographique, économique et résidentielle en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement
- Démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) est trop anecdotique alors qu'elle devrait constituer le pilier du schéma
- Prendre en compte les continuités écologiques dans les zones blanches (non couvertes par la trame verte et bleue)
- Propositions territorialisées Ex : rôle international des aéroports de la Môle et du Castellet, plateau de Signes en tant que grand pôle économique à renforcer
- Interdire le photovoltaïque au sol
- Limiter l'installation d'activités commerciales dans les zones non dédiées
- Valoriser l'activité agricole dans les espaces soumis aux risques naturels
- ...

Les démarches spécifiques de concertation menées pour les thématiques déchet, numérique et transport

En parallèle de la démarche spécifique de concertation sur le projet de SRADDET, des démarches de concertation ont été menées dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD), de la Planification Régionale d'Intermodalité (PRI), de la Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN).

Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Dans le cadre de l'élaboration du PRPGD, la concertation s'est traduite via des rencontres, ateliers, entretiens bilatéraux et contributions écrites des partenaires.



Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN)

La SCoRAN fixe les objectifs et la feuille de route de l'aménagement numérique en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en relation les infrastructures de réseaux, les usages et les services numériques. Elle constitue le volet numérique du SRADDET.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, l'Etat et la Région portent l'élaboration de la Stratégie avec l'ensemble des Départements et en associant étroitement les territoires.

Deux diagnostics portant d'une part sur l'aménagement numérique et d'autres part sur les usages et services numériques ont été établis et soumis à concertation de décembre à janvier 2018.

Planification Régionale d'Intermodalité (PRI) et Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT)

D'octobre 2016 à octobre 2017, des Assises Régionales des Transports ont été menées dans le cadre de l'élaboration des PRI et PRIT. L'objectif étant de prendre en compte la parole citoyenne et de recueillir les expressions de tous les acteurs du territoire.

Les habitants du territoire : Les usagers des transports en commun ont été associés à la démarche lors de cafés usagers au sein des gares, de réunions publiques ou par le biais des comités de ligne TER. Plus largement, une consultation citoyenne a offert la possibilité de contribuer via internet: site et mail dédiés aux Assises Régionales des Transports. La Conférence citoyenne organisée par la Région a également permis de toucher un public plus élargi que celui des seuls usagers du TER.

Les représentants du territoire régional : Une conférence plénière a réuni plus de 350 représentants du territoire: élus, techniciens, associations, acteurs économiques.... Des réunions de présentation de la démarche et d'échanges spécifiques ont réunis les représentants de la Conférence Régionale Consultative (CRC), la Commission Transport du Conseil Economique (CESER) et le Parlement Régional de la Jeunesse. Enfin, des réunions ont été organisées dans chaque département à l'attention des Conseils de développement, des représentants des Zones d'Activités (ZA) et des acteurs du développement touristique.

Les acteurs associatifs représentant les usagers des transports en commun et de personnes à mobilité réduite ont participé à des ateliers et réunions en comité restreint.

Les acteurs économiques concernés par les problématiques de déplacement (zone d'activités et de territoire) ont été invités à s'exprimer au travers de groupe de travail réunis avec les CCI de chaque département.

Les autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD) ont participé à des rencontres afin d'échanger sur les stratégies de mises en œuvre par territoires, les actions à coordonner et à prioriser pour mettre en œuvre une action publique globale et adopter des mesures efficaces.



Le bilan des 800 contributions recueillies au cours des assises:

48 réunions
3300 personnes mobilisées
800 contributions
1900 avis thématiques

Les questionnaires mis en ligne sur le site internet interrogeant les citoyens sur leurs pratiques de mobilité confirment les tendances :

- 2/3 déclarent que le temps de parcours est leur principal motif de choix de mode de déplacement.
- 40 % des automobilistes se disent prêts à utiliser les TC si l'offre est plus étoffée.
- 40 % annoncent tenir compte de l'existence d'une offre de TC dense dans le choix du lieu d'habitation.
- 6 /10 considèrent que leurs conditions de transport ne se sont pas améliorées depuis 3 ans.
- 2/3 considèrent qu'une information dynamique, claire, en temps réel dans les pôles d'échanges est primordiale dans leurs déplacements.
- Plus de 2/3 déclarent ne pas connaître le site d'information voyageurs régional Paca Mobilité.
- 2/3 déclarent utiliser des applications numériques pour leurs déplacements.



> Des réunions publiques dans les 6 territoires départementaux



> Des cafés usagers dans les gares



> Une expérience originale: la conférence citoyenne



> Des réunions de travail avec les acteurs associatifs et économiques



> Des réunions de coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité durable



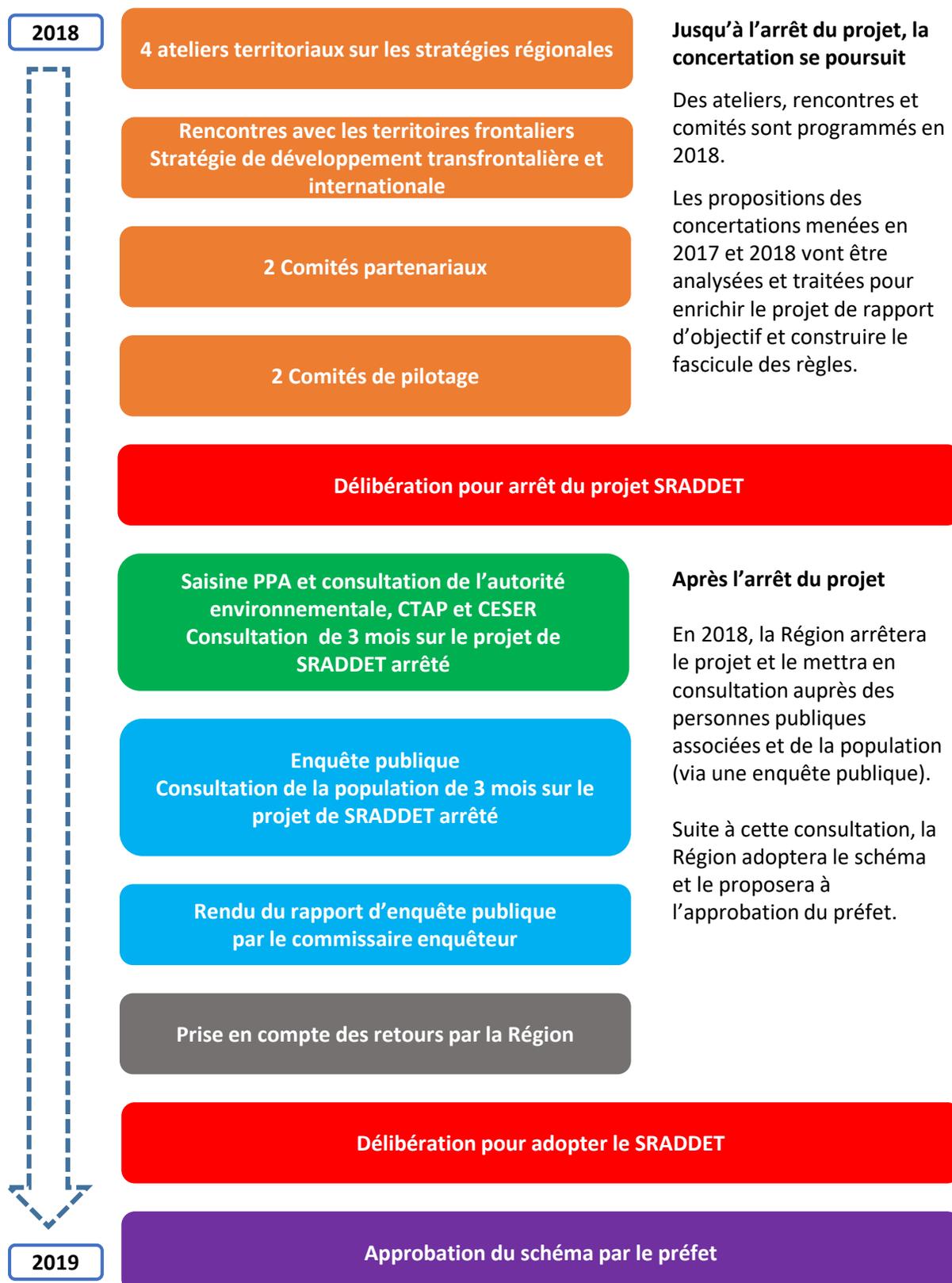
> Des échanges avec les élus et représentants régionaux

L'offre de transport public est largement en tête des préoccupations (50 % des contributions relatives à la thématique) :

- Fort mécontentement quant à la qualité de l'offre ferroviaire (fiabilité en premier lieu) et priorité d'y apporter d'importantes améliorations.
- Préoccupation majeure concernant les interconnexions entre réseaux de transports (urbains, interurbains, régionaux) jugées comme le maillon faible de la chaîne de déplacements.
- Souhait de développer les transports publics via de nouveaux investissements pour de nouvelles infrastructures.
- Complémentarité entre les réseaux de transports routier et ferroviaire (nouvelle compétence régionale d'organiser tous les transports non urbains)
- Aménagement et fonctionnement des pôles d'échanges,
- Confort et propreté dans les trains,
- Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,
- La place du vélo dans les trains,
- Amélioration des liens avec les territoires limitrophes (départements, régions ou pays).
- Ouverture éventuelle du service public ferroviaire régional à différents opérateurs accueillie plutôt favorablement.



3 – Les prochaines étapes de concertation



4- Annexes

L'ensemble des présentations et compte-rendu des forums et ateliers, le questionnaire et l'analyse de l'appel à contribution, le livre blanc des assises de la mobilité ... sont téléchargeables :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/strategie-regionale-damenagement/elaboration-du-projet-de-sraddet-les-grandes-etapes.html>